

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2012

A la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 6 février 2012 à 20h00.

Sont présents: Messieurs les conseillers Renaud Fortin, Jean-Guy Fortin, Fernand Caron, Guy Berger et Émilio Dumais tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon. La directrice générale/secrétaire-trésorière est présente ainsi que l'inspecteur en bâtiments et des travaux publics, monsieur Germain Therriault.

Le conseiller au siège numéro 3, monsieur Stéphane Berger est absent.

Prière, et bienvenue de monsieur le maire.

RÉSOLUTION 026-2012 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Fortin, appuyé par monsieur Guy Berger et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente assemblée soit ouverte à 20h00. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 027-2012 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Émilio Dumais, appuyé par monsieur Jean-Guy Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

RÉSOLUTION 028-2012 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2012

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2012, Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu que ce procès-verbal est adopté.

RÉSOLUTION 029-2012 LISTE D'ARRÉRAGES DE TAXES

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Fortin, appuyé par monsieur Guy Berger et résolu à l'unanimité d'aviser les contribuables ayant des arrérages de taxes de l'année 2010 que leur compte de taxes devra être acquitté avant le 19 mars prochain.

À défaut du requérant de le faire avant la date limite ci-haut mentionnée, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à transmettre ces comptes à la M.R.C. de Rimouski-Neigette, selon l'article 1023 du code municipal au plus tard le 19 mars 2012.

Rapport de la Corporation de développement : AGA, le 20 mars 2012
Madame Carole Michaud donne des informations sur le projet d'un parc de structures de jeux installé sur le terrain de l'école Lavoie.

Rapport de la Fête de la Forêt : pas de réunion

Rapport de l'OTJ : pas de réunion

Rapport du représentant des Habitations Nicolas Rioux : monsieur Fernand Caron donne les nouvelles informations sur le suivi du projet.

Rapport du représentant de la bibliothèque : aucun point nouveau

Rapport de l'inspecteur municipal : aucun permis

RÉSOLUTION 030-2012 APPUI AU PROJET DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE ST-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE

ATTENDU QUE : la Corporation de développement de Saint-Eugène-de-Ladrière lance un projet d'aménagement d'un parc municipal en collaboration avec la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU QUE : ce projet est constitué d'installation de jeux pour enfants, d'aménagement du terrain de la cour arrière de l'école Lavoie afin de recevoir diverses structures de sport qui serviront à une clientèle de jeunes et d'adultes;

ATTENDU QUE : ce projet constitue avec le terrain de la salle communautaire qui est à proximité, une aire de jeux diversifiés et facile d'accès autant pour les jeunes que les adultes;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Fernand Caron , appuyé de monsieur Émilio Dumais et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière appuie le projet d'aménagement d'un parc municipal en collaboration avec la Commission scolaire des Phares, présenté par la Corporation de développement de Saint-Eugène-de-Ladrière.

*****Correspondance :** la directrice générale dépose les diverses correspondance reçues.

RÉSOLUTION 031-2012 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, Il est proposé par monsieur Jean-Guy Fortin, appuyé de monsieur Émilio Dumais et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste.

La directrice générale confirme que les crédits disponibles sont suffisants.

RÉSOLUTION 032-2012 NOMINATION DU BÉNÉVOLE 2012

ATTENDU QU' : un concours est mis en place afin d'inviter les citoyens à voter pour le ou la bénévole de leur choix;

ATTENDU QUE : ce concours permet de reconnaître la valeur et l'importance du travail bénévole ;

ATTENDU QUE : trois personnes ont été sélectionnées pour les trois années à venir, cette année, madame Janine Paradis, est élue la bénévole de l'année 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu unanimement d'offrir au bénévole sélectionné pour l'année 2012, le livre sur la vie des gens de la MRC de Rimouski-Neigette ainsi qu'un T-shirt « Action Bénévole » et une épinglette.

RÉSOLUTION 033-2012 PRIME À L'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE : le programme incitatif à l'établissement de nouveaux résidents lancé par la Corporation de développement de Saint-Eugène-de-Ladrière est toujours actif;

CONSIDÉRANT QUE : le suivi de ce programme est effectué en collaboration avec la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' : un rapport citant les noms de propriétaires et indiquant les montants à verser à chacun est soumis;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Guy Berger, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité d'accorder une subvention à la Corporation de développement de Saint-Eugène-de-

Ladrière, équivalente à **la moitié** des montants à verser, soit **3,656.28\$**, qui représente la première portion , l'autre versement sera fait en juin.

RÉSOLUTION 034-2012 FRAIS POUR PAIEMENT PAR ACCÈS D PAR LES CLIENTS DE LA BANQUE NATIONALE

Il est proposé par monsieur Émilio dumais, appuyé de monsieur Jean-Guy Fortin et résolu unanimement de refuser de payer 25\$ mensuellement afin de permettre aux clients de la Banque Nationale de payer leurs comptes par Accès D , étant donné le nombre minime de contribuables qui y font affaire.

RÉSOLUTION 035-2012 INDEXATION DES SALAIRES

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Fortin, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal verse à tous les employés municipaux ainsi qu'à la direction générale ,le taux d'**indexation établi à 2,5% applicable au 1^{er} janvier 2012.**

RÉSOLUTION 036-2012 PROJET DE CONSTRUCTION D'AIRES DE REPOS POUR LES MARCHEURS

ATTENDU QUE : ce projet est inférieur à 25,000\$;

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu de demander par invitation écrite, aux 4 entrepreneurs du milieu de soumettre une proposition pour la construction de deux aires de repos pour les marcheurs.

RÉSOLUTION 037-2012 QUOTE-PART 2011-2012

Il est proposé par monsieur Guy Berger ,appuyé de monsieur Jean-Guy Fortin et résolu de payer la quote-part relative à la formation des pompiers pour l'année 2011 et la facture relative aux quote-part de la MRC pour l'année 2012.

RÉSOLUTION 038-2012 PERMIS D'INTERVENTION 2012-MTQ

ATTENDU QUE : la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

ATTENDU QUE : la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE : la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE : la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QU' :il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes sous sa responsabilité;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Émilio Dumais ,appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que la municipalité demande au ministère des Transports les permis d'intervention pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2012 et qu'elle autorise la directrice générale, madame Christiane Berger à signer les permis d'intervention.

RÉSOLUTION 039-2012 APPUI À L'OPÉRATION POUR LA SAUVEGARDE DES EMPLOIS EN RÉGION

ATTENDU QUE : les nombreuses pertes d'emplois dans les services publics au cours des dernières années et des derniers mois, et ce

tant dans les services gouvernementaux fédéraux, provinciaux et les différentes sociétés d'état;

ATTENDU QUE : ces pertes d'emplois ont des effets négatifs sur l'économie régionale de même que sur la qualité et la quantité de services offerts à la population;

ATTENDU QUE : vivre et travailler en région doit demeurer un DROIT et non un PRIVILÈGE;

EN CONSÉQUENCE, la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière déclare être de celle et de ceux qui vont oser se lever pour l'avenir de notre région et de ce fait,

Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé de monsieur Emilio Dumais et résolu unanimement

d'appuyer l'Opération pour la Sauvegarde En Région (OSER) initiée par le Conseil Régional de la FTQ Bas Saint-Laurent, Gaspésie et Iles-de-la-Madeleine et de leur transmettre la présente résolution dûment adoptée et signée;

d'exiger des différents paliers de gouvernement et des Sociétés d'État qu'ils reconnaissent que l'occupation dynamique du territoire doit passer par le maintien et le développement des services et des emplois dans toutes les régions du Québec et qu'ils prennent les décisions nécessaires à ce que ces principes soient respectés,

de rendre public l'appui que nous donnons à la présente résolution,

d'encourager les regroupements, institutions, associations ou autres auxquels nous sommes membres ou auxquels nous participons, à adopter cette résolution.

RÉSOLUTION 040-2012 AGA DE LA RÉSERVE DUCHÉNIER

Il est proposé par monsieur Emilio Dumais appuyé de monsieur Fernand Caron, et résolu unanimement de nommer Reanud Fortin et Gilbert Pigeon, délégués à l'assemblée générale annuelle de la Réserve Duchénier.

RÉSOLUTION 041-2012 GOÛTER DE L'AGA DE LA RÉSERVE DUCHÉNIER

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Fortin appuyé de monsieur Emilio Dumais et résolu unanimement de payer les coûts du goûter suite à l'AGA de la Réserve Duchénier, étant donné que la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière a été choisie pour cette assemblée générale annuelle qui se déroulera au Club L'Étang du Moulin à St-Eugène-de-Ladrière.

RÉSOLUTION 042-2012 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Emilio Dumais appuyé par monsieur Jean-Guy Fortin et résolu à l'unanimité à 23h.57.

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger, dir.gén.
Secrétaire-trésorière